

BESOIN D'UN TRANSPORT MÉDICALISÉ ?

Nous intervenons dans les frais !



www.mutplus.be



Votre santé, notre priorité !

TRANSPORT URGENT

QU'EST-CE QUE LE TRANSPORT URGENT ?

À la suite d'un accident ou d'une maladie soudaine, votre état de santé nécessite immédiatement une aide adaptée ou une intervention urgente ?

Dans ce cas, appelez la centrale d'appels via le numéro **112**.

QUE COÛTE LE TRANSPORT URGENT ?

Les frais de déploiement du 112, du MUG (Medical Urgency Group) ou d'un hélicoptère sont déterminés légalement.

SERVICE 112

Chaque intervention urgente de l'ambulance, après un appel au 112, vous coûtera 73,62 €, quelle que soit la distance parcourue. Aucun frais supplémentaire ne peut être facturé.

Ce montant est entièrement à charge du patient. Aucune intervention supplémentaire de l'assurance maladie n'est prévue.

Bon à savoir :

Il existe deux catégories de transports médicalisés : le transport urgent et le transport non-urgent

MUG

Votre état de santé est menacé ? La centrale d'appels 112 peut décider d'envoyer, en plus d'une ambulance, une équipe du Medical Urgency Group (MUG) avec un médecin urgentiste et une infirmière du service « Soins intensifs et soins d'urgence ».

Les prestations du médecin urgentiste figurent sur la facture de l'hôpital. Ses honoraires sont entièrement remboursés par votre mutualité. Certaines prestations techniques, qui peuvent être facturées, sont entièrement prises en charge par la mutualité. Pour d'autres, une quote-part personnelle est d'application.

HÉLICOPTÈRE

Si la centrale d'appels 112 décide d'envoyer un hélicoptère depuis Bruges ou Liège, la facture est de 80,97 € pour les dix premiers kilomètres. À partir du onzième kilomètre, vous payez 8,08 € par kilomètre. À partir du vingt-et-unième kilomètre, vous payez 6,18 €.

La distance est calculée en kilomètres comme trajet routier. L'assurance maladie rembourse la moitié de ces frais. Envoyez la facture du transport en hélicoptère à votre mutualité. La mutualité versera, en plus du remboursement légal, une intervention de 50 % dans les frais restant à charge du patient, jusqu'à 250 € maximum par facture.

Besoin d'un transport non-urgent de ou vers l'hôpital ?

Complétez le formulaire via la plateforme online www.mutas.be/lisa/public ou appelez la centrale d'alarme Mutas au numéro 078 15 65 65.

Les employés de MUTAS chercheront avec vous le transport le mieux adapté à vos besoins et s'occuperont de la gestion pratique et administrative de chacune de vos demandes.



Transport médical non-urgent

VOUS UTILISEZ RÉGULIÈREMENT UN TRANSPORT MÉDICAL NON-URGENT ?

Que devez-vous faire ?

- Vous recevrez dorénavant la facture complète du transporteur que vous devrez payer vous-même directement au transporteur.
- Veillez à transmettre la facture ou le reçu à votre mutualité dans les plus brefs délais afin de recevoir le remboursement de l'assurance complémentaire.

L'intervention maximale s'élève à 5.000 € par membre et par année calendrier*

QUID EN CAS D'UNE DIALYSE RÉNALE OU D'UN TRAITEMENT ONCOLOGIQUE (CHIMIO- ET/OU RADIOTHÉRAPIE) ?

EN CAS DE TRANSPORT PROFESSIONNEL OU DE TRANSPORT PAR UN BÉNÉVOLE

Que devez-vous faire ?

Une fois par année calendrier, vous devez introduire une attestation médicale auprès de la ML MUTPLUS.be. Vous trouverez le document à compléter à votre mutualité, dans une de nos agences ou sur le site www.mutplus.be

A quelles interventions avez-vous droit ?

L'intervention est fixée à 75 % du montant total de la facture ou du reçu pour les transports en série non-urgents dans le cadre d'une dialyse rénale ou d'un traitement oncologique.

Avez-vous encore droit à une intervention légale

(INAMI) pour la dialyse rénale, la chimiothérapie ou la radiothérapie ? Pas de problème, une intervention supplémentaire de 0,36 €/km sera versée dès réception de l'attestation digitale délivrée par l'hôpital (paiement automatique avec un délai de 6 à 8 semaines).

EN CAS DE TRANSPORT AVEC VOTRE VÉHICULE PERSONNEL

Vous vous rendez par vos propres moyens à l'hôpital?

Vous avez alors droit à l'intervention légale (INAMI) de 0,36 €/km. Celle-ci ne pourra toutefois plus être payée immédiatement après le transport, mais bien au moment de la réception de l'attestation digitale transmise par l'hôpital (paiement automatique avec un délai de 6 à 8 semaines).

** Dans le cadre de l'assurance complémentaire mutualiste, les interventions sont plafonnées au coût restant à charge du patient après l'intervention de l'assurance obligatoire avec un maximum de 5.000 € par membre et par année calendrier*

QUID EN CAS DE TRANSPORT MÉDICAL NON-URGENT POUR D'AUTRES RAISONS ?

EN CAS DE TRANSPORT PROFESSIONNEL OU DE TRANSPORT PAR BÉNÉVOLES

- Au début et à la fin d'un séjour hospitalier ;
- Lors d'une hospitalisation de jour ;
- Lors de la révalidation cardiaque et de la révalidation multidisciplinaire ;
- Lors de soins post-opératoires après une transplantation d'organe ;
- Au début et à la fin d'une admission en séjour de convalescence, à condition que l'admission suive immédiatement une hospitalisation ;
- Au début et à la fin d'un séjour en maison de repos, pour autant que ce séjour suive immédiatement une hospitalisation.

Que devez-vous faire ?

Complétez et introduisez le formulaire de demande d'intervention que vous trouverez à votre mutualité, dans une de nos agences ou sur le site www.mutplus.be

A quelles interventions avez-vous droit ?

L'intervention s'élève à 50 % du montant total de la facture ou du reçu.

EN CAS DE TRANSPORT AVEC VOTRE VÉHICULE PERSONNEL

Vous vous rendez par vos propres moyens à l'hôpital?

Vous avez alors droit à l'intervention de 0,15 €/km.

IL Y A ENCORE D'AUTRES INTERVENTIONS ...

Il y a une intervention qui s'élève à 50 % des frais supplémentaires pour accompagnement médical durant le transport (avec un maximum de 100 € par facture).

Si un supplément d'oxygène est facturé, vous pouvez compter sur une intervention de 20 € par trajet.

Vous avez droit à une intervention de maximum 10 € par an dans la cotisation due à une association de bénévoles reconnue. Il suffit d'introduire une attestation de l'association reconnue.

Vous avez encore des questions ?

Vous pouvez toujours contacter votre agence locale ou formez le 02 209 48 11 ou envoyez un mail à l'adresse suivante : infofr@mutplus.be.



« Sur papier ce n'est que du transport. Mais à mes yeux, c'est surtout de l'accompagnement ! »

Lorsqu'il a été prépensionné, Eddy Allart (74) originaire de Leuze-en-Hainaut, ne se voyait pas rester sans rien faire. En tant qu'ancien commercial, Eddy était habitué à arpenter les routes et être en contact avec de nombreuses personnes. Il a donc décidé de dédier son temps libre au transport des personnes vers leurs rendez-vous médicaux.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager chez COSEDI ?

Une fois prépensionné, il fallait que je fasse quelque chose. J'ai vu un article qui m'a intéressé et qui m'a poussé à devenir bénévole. Il suffit d'avoir une voiture et cela me permet de bouger et de garder des contacts sociaux.

Combien de temps consacrez-vous à COSEDI ?

Ça varie. Généralement je roule 6 jours par semaine. C'est devenu pour moi comme un métier dans lequel je m'engage à 100%. Mais ce n'est pas une obligation. D'autres bénévoles travaillent et ne font que quelques transports. Tout dépend de la personne et de ses disponibilités.

« J'ai peur que si aujourd'hui on ne trouve pas de bénévoles, c'est parce que les gens ont peur de s'investir. Pourtant, on en retire tant. »

Est-il facile de concilier les transports avec vos autres activités ?

C'est assez facile vu que Débora, qui s'occupe de l'organisation des transports, établit un planning hebdomadaire en fonction des disponibilités de chacun. Ça me permet de m'organiser, car ma femme aussi a besoin de la voiture. Pour savoir où je suis, elle reçoit un double de mon agenda. *(Rires)*

Comment se déroule une journée type pour COSEDI ?

Mes journées ne se ressemblent pas. J'ai quelques transports réguliers de patients dialysés. Mais il y a aussi des transports ponctuels et la longueur des trajets peut varier. Je vais régulièrement à Ath ou Tournai, mais il arrive que je doive aller jusqu'à Bruxelles ou Braine-l'Alleud.

Votre rôle se limite-t-il au transport des patients ?

Sur papier, oui. Mais à mes yeux, c'est aussi de l'accompagnement ! Les personnes que l'on transporte ont des problèmes de santé et ont souvent besoin d'être accompagnées. Je ne me vois pas les lâcher dans le labyrinthe que sont les hôpitaux. Donc, je les accompagne souvent jusqu'à la porte du médecin. C'est une évidence.

Et puis, on a aussi un rôle social. Parfois on transporte des personnes qui ne voient personne d'autre. Il arrive également que la personne reçoive de mauvaises nouvelles chez le docteur. On est la première personne qu'elle voit après son rendez-vous et il est parfois

difficile de savoir comment réagir. Il est donc important de pouvoir les accueillir dans un environnement bienveillant. J'essaie toujours d'être à leur écoute, d'être agréable et si possible, de les faire rire.

Quel message souhaiteriez-vous passer aux potentiels bénévoles ?

Je crains que les gens aient peur de s'investir. Pourtant, on en retire tant ! Ma plus grande satisfaction est de venir en aide et de me rendre utile. Car on voit de plus en plus de détresse et ça, je ne le supporte pas. Et puis, lorsqu'on transporte les mêmes personnes depuis des années, on crée des liens, des amitiés.

INTÉRESSÉ(E) OU VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Comme Eddy, vous avez un peu de temps libre et vous souhaitez faire la différence ? Alors rejoignez notre équipe de bénévoles ! Vous recevrez évidemment un défraiement kilométrique et vous bénéficierez d'une assurance pour vos missions.

→ **Contactez-nous :**
Province du Brabant wallon
010 24 51 53
valerie.petre@mutplus.be

Région Hainaut-Ouest
069 34 38 38
cosedih@mutplus.be



MATPLUS

LOCATION ET VENTE DE MATÉRIEL

Vous pouvez emprunter du matériel médical dont vous n'avez besoin que de façon temporaire. Chaise roulante, lit électrique, béquilles, appareil de télévigilance, rollators, tire-lait et matelas anti-escarres ne sont que quelques exemples. MATPLUS vous propose également une gamme complète de matériel à vendre, comme du matériel d'incontinence et des tensiomètres. On y trouve également une large gamme pour les jeunes parents et leur(s) petit(s) bout(s) de chou : des couches pour bébé, des lits parapluie, des vidéophones et bien d'autres articles.

Pour plus d'informations consultez notre site web www.matplus.be ou contactez MATPLUS :

- **Pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Province du Brabant wallon :**
au 02 759 42 55
- **Pour la Région Hainaut-Ouest :**
au 069 34 38 36

**Faites-vous livrer à domicile !
Les membres de la ML MUTPLUS.be
bénéficient d'une réduction de 15%.**



CENTRES DE SERVICE SOCIAL

Vous avez des questions ou des problèmes ? Les assistant(e)s sociaux/socials et les ergothérapeutes de nos Centres de Service Social vous apportent leur soutien dans de nombreuses situations dont voici quelques exemples :

- chercher ensemble la meilleure solution à vos problèmes sociaux, psychologiques ou financiers
- vous aider à remplir divers documents
- vous informer sur l'assurance obligatoire, soins de santé et indemnités ainsi que sur les services complémentaires
- connaître vos droits et avantages en matière d'intervention majorée

Pour connaître la liste des permanences sociales ou demander une visite à domicile, n'hésitez pas à contacter les Centres de Service Social

- **pour la Région de Bruxelles-Capitale :**
02 209 49 77
- **pour la Province du Brabant wallon :**
010 88 08 42
- **pour la Région Hainaut-Ouest :**
069 34 38 31



SOINS A DOMICILE

Les soins à domicile, c'est une de nos priorités ! En effet, le souhait le plus cher de chaque malade et personne âgée est de rester le plus longtemps possible à domicile. Afin de soutenir ces personnes, la ML MUTPLUS.be offre un large panel de services en collaboration avec les asbl Cosedi Bruxelles, Cosedi Brabant wallon et Cosedi Hainaut-Ouest.

En fonction de la région où vous habitez, contactez :

- pour la Région de Bruxelles-Capitale, le **02 218 77 72**
- pour la Province du Brabant wallon, le **010 24 51 53**
- pour la Région Hainaut-Ouest, le **069 34 38 34**

→ **Le service de soins à domicile est à votre disposition par téléphone 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 !**